

La violence scolaire : un analyseur de l'institution éducative

Ali Mecherbet *

1- Introduction :

La présente étude s'inscrit dans un programme de recherches menées par le laboratoire d'Anthropologie de l'université de Tlemcen sur le thème « Violence et Religion ». Notre contribution à ce programme porte sur la violence scolaire.

Nous essayerons de montrer que la violence scolaire représente un dispositif sociopédagogique naturel révélateur de l'archaïsme pédagogique et institutionnel des établissements scolaires. A la violence des élèves les enseignants et les responsables opposent des mesures qui ne peuvent aider à solutionner le problème car en décalage par rapport aux véritables sens manifestes (et cachés) qui caractérisent ce phénomène. L'étude se poursuit par l'exploration des interprétations des acteurs de la violence. Nous présentons les premiers résultats articulés autour de trois points:

- Un exposé des difficultés - conceptuelle et méthodologique - que pose le thème de la violence scolaire pour le chercheur.
- Un exposé sur la procédure méthodologique qui nous a permis de dépasser les difficultés rencontrées.
- Un exposé des résultats qui décrit le phénomène et analyse le rapport des différents acteurs au phénomène.

2- La violence scolaire : une problématique objectivation

la définition de la violence scolaire se confronte à deux difficultés majeures :

• La violence scolaire renvoie à une réalité chargée de comportements et d'actes disparates et hétérogènes allant du simple chahut en classe jusqu'aux coups et blessures par armes blanches et armes à feu en passant par les insultes les grossièretés et toutes les formes d'irrespect. Ce large registre des formes de violence pose concrètement le problème de leur diversité qu'il faudra traiter au préalable. Faut-il considérer certains actes comme l'expression d'une violence et d'autres pas ? sur la base de quel(s) critères(s) le faire alors ? Cette difficulté, mise en évidence par B. Charlot, est liée au fait que *«travailler sur la violence scolaire c'est rencontrer en permanence, la question de la norme- c'est à dire la question qui fait sortir le chercheur de son champ de compétences et de légitimité »* ⁽¹⁾. La remarque de l'auteur pose en fait la question de savoir à quelle norme tout critère de définition devra t-il référer : est-ce à la norme administrative de l'institution

scolaire incarnée par les règlements et la discipline scolaire, ou bien 'au vécu des personnes voire même à une valeur morale ? Appartient-il alors au chercheur de définir la violence selon sa représentation personnelle des choses ou bien devra t-il privilégier la définition des différents acteurs du monde scolaire à savoir les enseignants, les élèves et l'administration scolaire ? Cette première difficulté a trait à la définition de la violence scolaire et sa « construction comme objet de recherche »⁽²⁾. Des choix s'imposent nécessairement à ce stade de la recherche.

- La deuxième difficulté a trait à la pertinence de la violence scolaire. Faudrait-il, en traitant cette question, privilégier l'aspect quantitatif de la violence scolaire ou plutôt la regarder comme une réalité psychosociale. Cette dernière alternative plus féconde requiert du chercheur qu'il prenne en considération l'impact psycho-traumatique de la violence sur les victimes ainsi que les « désordres » produits par elle sur les rapports sociaux et pédagogiques en classe et dans l'établissement scolaire ?

Ces deux difficultés ne soulèvent pas une banale question technique à éluder. Derrière le débat sur la violence se révèle l'antagonisme des représentations sociales vis à vis de l'école. A l'occasion des « journées de sensibilisation » sur la violence scolaire menées par les Directions de Wilaya de l'Éducation, nous (la presse aussi) avons perçu deux attitudes principales s'opposer sur cette question. Ces attitudes ne sont pas loin de celles décrites par la littérature spécialisée.

La première est le fait de responsables et d'enseignants qui s'appuient sur la proportion dérisoire des élèves commettant des actes de violence pour déplacer le débat et le concentrer sur les graves insuffisances qui caractérisent le système éducatif comme l'échec scolaire massif, la faible qualification professionnelle des maîtres faite de rigidité pédagogique la « médiocrité des programmes et la faiblesse des moyens didactiques. Ces insuffisances et bien d'autres sont aussi une violence de l'institution sur l'élève. Cette lecture conforte la position plus précise de François Dubet qui considère que la violence n'est pas unilatérale et ne s'exerce pas dans un seul sens. L'importance accordée à la violence dans les établissements scolaires français particulièrement par les médias, est selon lui une manipulation visant à masquer la violence de l'école sur les élèves. Il écrit : *« Autant il est nécessaire de condamner la violence et toutes violences, autant il ne faudrait pas que cette condamnation dispense de comprendre et laisse croire au monde de l'école qu'il n'est que la simple et innocente victime de violences venues d'ailleurs. Même si ceci est largement le cas, ça ne l'est pas toujours parce que l'école peut exercer une forme de violence, et ceci très au-delà des intentions des individus qui la font vivre »*.⁽¹⁾

La deuxième attitude s'attache à traiter de la violence scolaire comme une exemplaire illustration du « sinistre » de l'école algérienne. Cette attitude va au delà du constat d'échec de l'école qu'elle attribue à l'échec du projet de société. L'école représente l'enjeu de cristalliser les représentations (sociales et politiques) à inculquer aux générations. Bernard Charlot exprime bien cette inquiétude et la situe précisément dans le fait que la violence scolaire est une dynamique qui « *bouscule des représentations sociales qui ont valeur fondatrice : celle de l'enfance (innocente...), celle de l'école (havre de paix...), celle de la société elle même (pacifiée en régime démocratique)* ». ⁽²⁾ La violence prend, dans les deux cas, le statut épistémologique d'un précieux analyseur ⁽³⁾ de l'institution scolaire dans son présent ; ce en quoi elle nous intéresse.

Pour réaliser une objectivation de la violence scolaire nous avons choisi de procéder à sa mesure et à sa compréhension à partir des conseils de discipline. Cette solution a deux avantages : les procès verbaux des conseils de discipline dressent un répertoire systématique des actes de violence scolaire à travers l'ensemble du territoire de la wilaya, et peuvent nous renseigner sur le traitement que lui réserve les institutions scolaires. Nous terminerons en soulignant que les institutions scolaires disposent d'archives représentant une riche source de connaissance inutilisée ou très peu utilisée dans la recherche en Education en Algérie.

En entamant le dépouillement des procès verbaux des conseils de discipline de l'année scolaire 2002/2003 de la Wilaya de Tlemcen plusieurs questions de recherche se sont imposées à nous. En voici les principales :

- Quels sont les actes de violence commis et quels sens expriment – ils ?

- Qui sont, parmi les élèves, les auteurs des actes de violence ? Les caractéristiques personnelles et le profil scolaire de ces personnes sont ils des causes explicatives, même en partie, de la violence scolaire ? Ces caractéristiques permettent –elles de dresser un « portrait robot » de l'élève violent ? Qui sont les victimes de la violence scolaire ?

- Quelles réponses les enseignants et l'institution scolaire apportent – ils à ce fait de la violence ?

Les procès verbaux des conseils de discipline, par leur architecture comprenant quatre rubriques, nous ont aidé à dresser un état de la violence scolaire dans les lycées et les collèges d'enseignement moyen. Ces documents soigneusement archivés (une opération pratiquée depuis l'indépendance selon nos interlocuteurs) fournissent toutes les informations nécessaires à l'identification de l'élève (rubrique 1) traduit en conseil de discipline comme son âge, ses résultats scolaires et ses antécédents disciplinaires. L'information

est parfois enrichie par des témoignages écrits sur la sociabilité de l'élève. Ils émanent aussi bien des enseignants que l'administration ou parfois de ses camarades de classe. Ces archives sont aussi de véritables « minutes » du conseil puisqu'on y précise tous les détails relatifs à la qualité des participants au conseil ainsi que les conditions de son déroulement (rubrique 2). L'acte de violence qui incrimine l'élève y est décrit et étayé par les rapports des victimes (rubrique 3). A la fin du dossier figure la décision prononcée par le conseil de discipline (rubrique 4). On peut constater que chaque procès verbal est véritablement un dossier en mesure d'aider à comprendre la violence scolaire ce qui confère à notre étude une validité certaine.

Pour l'année scolaire 2002/2003 un peu plus de deux cents conseils de discipline se sont tenus dans les lycées et les collèges de la wilaya de Tlemcen. Nous avons exploité une cinquantaine de cas pour des raisons de temps et de moyens. A cet effet nous avons défini des variables de recherche en définissant les indicateurs susceptibles de permettre leur mesure. La codification de ces variables nous a permis d'avancer rapidement dans le recueil des données et leur interprétation. Nous proposons de rendre compte des résultats de ce travail à travers un ensemble de thèmes intimement liés aux questions de recherche présentées plus haut. ⁽¹⁾

3 – Genres et sens de la violence scolaire

Nous avons relevé dix huit actes de violence récurrents décrits dans la rubrique N° 3 des procès verbaux et qui sont les suivants :

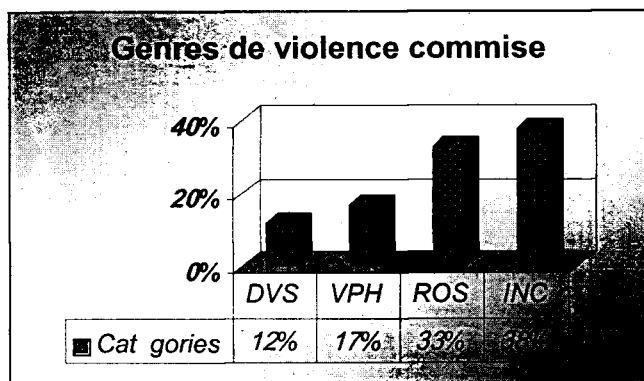
- 1- Insultes et grossièretés.
- 2- Chahut de l'enseignant et des camarades de classe
- 3 - Coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail.
- 4 - Coups et blessures volontaires sans séquelles physiques (gifle donnée à quelqu'un, coups de pied)
- 5 - Bagarres et rixes
- 6 - Rébellion contre l'autorité de l'enseignant
- 7 - Exhibitionnisme
- 8 - Vol de biens et affaires d'autrui
- 9 - Jet de pétards en classe et dans la cour de l'établissement
- 10 - Jet de pierres contre autrui en dehors ou à proximité de l'établissement.
- 11 - Menaces verbales et physiques
- 12 - Crachats contre autrui
- 13 - Détention de drogue (Kif traité) et d'alcool
- 14 - Bousculade délibérée.
- 15 - Fumer en classe

- 16 – Démotivation pour le travail scolaire
- 17 – Désobéissance à l'égard de l'enseignant
- 18 – Manque de respect à l'égard de l'enseignant et /ou du personnel administratif et technique

Devant la grande diversité des actes et comportements rapportés ⁽¹⁾ par les victimes nous avons jugé utile de les regrouper dans des catégories pour rendre leur exploitation bien meilleure. La nature des actes a été le critère qui a guidé leur classement. Nous avons ainsi obtenu quatre catégories :

- les actes de violence physique (codés par VPH)
- les incivilités (codées par INC)
- les actes de désobéissance et le refus de l'ordre scolaire (codés par ROS)
- les cas de déviation sociale comme la détention de stupéfiants, d'alcool et l'exhibitionnisme en classe et/ou à l'intérieur de l'établissement (codés par DVS)

Un acte ne peut appartenir à plusieurs catégories en même temps. Nous les avons rangé en prenant en considération le contexte de leur déroulement et la personne visée. Par exemple le jet de pétards dans la cour du lycée en pleine récréation est rangé dans la catégorie ROS car il produit un effet de désordre dans l'établissement. Un pétard jeté par contre en classe dans le dos de l'enseignant affairé est un comportement que nous avons rangé dans la catégorie des incivilités. Nous avons par contre gardé le « rangement spontané » décidé par la victime lorsqu'elle en fait une interprétation personnelle. Par exemple les actes vécus par les victimes comme de l'irrespect ou comme un manque d'éducation sont automatiquement rangés dans la catégorie des incivilités. Cette démarche nous permet de décrire la nature de la violence recensée dans les établissements scolaires.



Le graphique nous permet de mettre en évidence quelques constatations :

- Les incivilités (insultes, grossièretés, manque de respect...) constituent la forme la plus répandue des actes violents. Cette catégorie est suivie de très près par les comportements expressifs du refus de l'ordre scolaire (désobéissance, démotivation pour le travail scolaire, rébellion contre l'autorité de l'établissement). Les violences physiques restent cantonnées dans des proportions assez limitées; cela ne réduit pas pour autant l'effet traumatique qu'elles produisent sur les victimes et ...l'effet médiatique qu'elles suscitent à chaque fois qu'elles se produisent.⁽¹⁾

- A partir de l'observation de terrain ⁽²⁾ (discussions avec les élèves et les responsables) il apparaît que les incivilités et les comportements de refus de l'ordre scolaire soient très liées entre eux. En effet le souci de la norme scolaire car il se fait le plus souvent au détriment des élèves, entraîne la plupart du temps des comportements et des réactions de violence. C'est un constat fait de façon voilée par les enseignants lorsqu'ils évoquent la « mentalité particulière » de la génération d'aujourd'hui. Cette expression sous-entend bien des choses. Les élèves de leur côté refusent l'état « d'infériorité » dans lequel les enseignants et les surveillants les « placent ». Un élève traduit en conseil de discipline a eu cette répartie comme argument pour sa défense : « mon père ne m'a jamais frappé. Je n'admets pas que l'enseignante me réduise »...surtout devant des camarades de sexe féminin.

- Les vols, la détention de drogue et d'alcool expriment des cas de déviance sociale particulière et limitée qui se manifestent chez des élèves opérant en duo. Le cas d'exhibitionnisme relevé peut préfigurer d'une probable forme de perversion psychologique à laquelle l'institution n'apporte pas la réponse voulue. Il s'agit de deux collégiens qui exhibent leurs organes génitaux à leurs camarades.

4 – Réputation des établissements scolaires et « handicap socio-violent » ?

Des auteurs ont insisté sur la relation existante entre l'implantation géographique des établissements et la violence.⁽³⁾ Leurs observations, faites en France, montrent que les établissements scolaires situés dans les quartiers populaires sont les plus exposés à la violence. Cette relation qu'ils appellent « Handicap socio-violent » laisse croire que certains enfants sont considérés comme « nativement violents ». La réalité diffère quelque peu en Algérie où ce lien entre la violence scolaire et les établissements concerne particulièrement les lycées d'enseignement technique considérés plus que d'autres comme des lieux où la violence, l'indiscipline et même la déviance sociale y sont fortement développées. Tel est le cas à Tlemcen du collège

« Dufaux » appelé collègue des « fous » pour stigmatiser sa mauvaise réputation. C'est aussi le cas du collègue « Abouli » dont la réputation « guerrière » de ses élèves est notoire à Tlemcen. Bien des histoires se racontent à propos des « expéditions » menées par les élèves de ce collège, de conditions sociales modestes, contre les élèves du collège voisin plutôt aisés.

Pour le cas de la mauvaise réputation faite aux lycées d'enseignement technique, elle est démentie par les données qui nous révèlent que 41.66% des actes de violence sont commis dans ces établissements contre 58.33% dans les lycées d'enseignement général. Nous pensons pour le cas de Tlemcen que cette réputation défavorable aux lycées techniques est une sorte d'effet de Halo. En effet lorsqu'on demande aux gens de citer le cas d'un mauvais lycée technique la plupart des réponses désignent le cas d'un lycée situé dans un quartier pauvre et populaire à la périphérie d'un bidonville ayant été un lieu de violence armée. Par un effet d'osmose la mauvaise réputation du quartier s'est étendue au lycée. Il n'en demeure pas moins que cette mauvaise réputation a eu un effet structurant sur sa gestion. En effet nous avons remarqué que le conseil de discipline de cet établissement a traduit et sanctionné seize élèves dans une même opération pour donner « l'exemple » selon les rapports dressés par deux enseignants. La réputation faite aux lycées techniques tient enfin surtout à notre avis au désintérêt porté à l'enseignement technique que beaucoup d'élèves et leurs parents considèrent non porteur de débouchés favorables.

5- Les acteurs de la violence scolaire

La violence scolaire se manifeste essentiellement au niveau des enseignements moyen et secondaire. L'enseignement primaire est épargné par ce phénomène. Dans l'ensemble la plupart des établissements restent épargnés par ce phénomène. En effet durant l'année 2002/2003 sur une population totale de 84240 élèves, lycéens et collégiens confondus, les statistiques officielles dénombrent à peine 1000 élèves coupables d'actes de violence, soit 1.18% de l'effectif. Quand on s'intéresse aux personnes concernées par la violence on remarque deux choses :

- La violence scolaire se déroule le plus souvent dans les classes et presque jamais à l'extérieur des établissements scolaires. Près de 96% des incidents se sont produits à l'intérieur des classes et le reste dans l'établissement. Nous n'avons noté qu'un cas d'agression physique prémédité par un élève et des membres de sa famille à l'extérieur de l'établissement scolaire.

- La violence scolaire est le fait majoritairement des élèves contre leurs enseignants mais aussi contre le personnel administratif et de surveillance exerçant dans les établissements. Il existe certainement une violence des

adultes à l'encontre des élèves et dont les proportions sont moindres par rapport à celle émanant des élèves. Cette réalité nous a amené à vérifier s'il existerait un lien entre la violence et le profil scolaire des élèves ? De même que nous avons cherché à identifier les victimes de cette violence scolaire.

51- Profil scolaire et violence scolaire

Pour répondre à la première question nous avons rendu opérationnelle la variable « profil scolaire » contenue dans la rubrique 2 des procès verbaux en lui conférant trois indicateurs de mesure correspondant aux résultats scolaires des élèves à savoir : bon, moyen et mauvais. Ces indicateurs sont contenu dans les dossiers des élèves et ne représentent pas notre propre jugement des sujets. Par la suite nous avons croisé ce profil avec la nature des actes de violence commis :

Profil scolaire	{	- BON	<u>VS</u>	Violence	{	- VPH
		- MOYEN				- INC
		- MAUVAIS				- ROS
						- DVS

Le croisement des données des procès verbaux nous permet d'obtenir les la répartition suivante :

Violence Profil scolaire	VHP	INC	ROS	DVS	Total
Bon	0	1	4	2	07
Moyen	0	3	3	2	08
Mauvais	10	9	5	3	27
Total	10	13	12	07	42

Tableau 1: Profil scolaire et violence

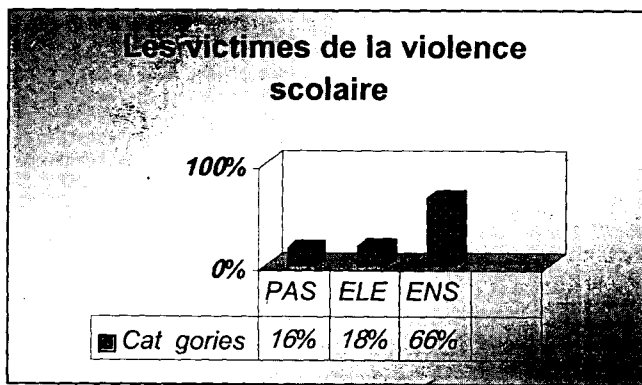
- Les mauvais élèves représentent 64,28% des auteurs de violence. Ils monopolisent aussi et à eux seuls la totalité des violences physiques commises dans l'ensemble des établissements scolaires.

- Les bons élèves figurant dans ce tableau représentent une « exception » qui confirme la première constatation puisque l'un des élèves figurant dans cet échantillon est l'auteur d'une incivilité pour avoir demandé avec insistance à voir sa copie d'examen. Les quatre auteurs d'un comportement de refus de l'ordre scolaire sont en fait des cas de chahut mal acceptés par l'enseignant. Les deux autres ayant commis un acte de DEV, il

s'agit en fait d'un cas d'exhibitionnisme que l'enseignante a jugé passible d'une sanction. Ce cas est symptomatique d'ailleurs des mauvaises réponses que l'institution apporte à la violence scolaire sur laquelle nous reviendrons plus loin

52- Les victimes de la violence scolaire

La violence scolaire touche tous les acteurs des établissements : le enseignants (ENS), les élèves (ELE) et personnel administratif et de sécurité(PAS) dans des proportions inégales. Les enseignants sont la catégorie la plus visée par ces actes.



Les femmes dans la population des enseignants sont les plus agressées. Elles représentent 63.33% des enseignants victimes de la violence qui se produit le plus souvent en classe et plus particulièrement dans les matières de langues étrangères (cours de français et d'anglais) que dans les autres matières. Nous avons relevé que la violence se produit le plus souvent en classe et plus dans les matières de langues (Français, Anglais) que dans le reste des matières. Voici une répartition selon le contexte d'enseignement : 18% des cours de matières scientifiques contre 82% des cours de matières littéraires ont été le contexte d'actes de violence.

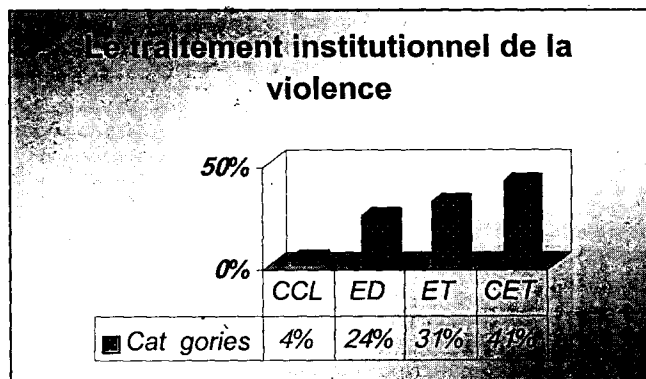
Les matières littéraires jouissent d'une représentation négative chez les élèves. Les enseignantes de langue française sont les plus touchées ; cette attitude de répulsion vis à des matières de langues étrangères trouve son origine dans le monolinguisme outrancier pratiqué depuis l'avènement de l'arabisation de l'enseignement en Algérie. Les matières littéraires sont souvent qualifiées de « khorti » par les élèves.

6- Le traitement de la violence

Le traitement de la violence par les enseignants et l'administration est de nature administrative et répressive. Les conseils de discipline se contentent de prononcer des sanctions conformément à un texte ministériel réglementant la gestion du phénomène.⁽¹⁾ et qui prévoit quatre mesures :

- L'exclusion définitive de l'élève (codé par nous ED)
- L'exclusion temporaire de l'élève (codé par nous ET)
- La réorientation de l'élève vers un autre établissement (codé par nous CET)
- Le changement de classe (codé par nous CCL).

Ce texte insiste sur la nécessité de la « réorientation » de l'élève en préconisant de le déplacer vers une autre classe ou vers un autre établissement de la même région. Ces déplacements visent à rompre le lien de l'élève avec son milieu scolaire initial jugé pathogène. Nous donnons ci après une répartition des réponses apportées par l'institution à la violence :



On le voit les réponses apportées ne privilégient nullement des tentatives visant à instaurer la discussion avec les élèves ni leur donner la parole à laquelle ils aspirent.. Cette situation nous renseigne sur les limites de l'institution scolaire réduite à transmettre un savoir -dont la qualité est contesté- sans se préoccuper de son public. Le métier d'enseignant est un métier relationnel et cela n'apparaît en aucun cas dans les attitudes qui manquent terriblement de savoir faire dans la gestion des conflits humains.

Conclusion

La violence scolaire met à jour de façon indéniable les carences du système éducatif particulièrement dans la gestion relationnelle de son public. Ces carences s'aggravent sous l'effet du contexte social et politique qui offre aux élèves des modèles relationnel et organisationnel bien meilleurs que ceux de l'institution. Ce constat met à nu par exemple la nécessité de mettre à la disposition des établissements des psychologues en mesure de valoriser la dynamique des acteurs. La formation des enseignants aux relations humaines est à envisager comme une priorité dans la réforme du système éducatif .

* Université de Tlemcen

(1) Bernard Charlot. Ibidem. p.2.

(2) Bernard Charlot. La violence scolaire : un état des savoirs. Armand Colin/Masson. Paris 1997. p. 2

(1) François Dubet Professeur de Sociologie de l'éducation à l'Université de Bordeaux est l'auteur de nombreuses publications qui ont la particularité de rompre avec la « fatalité sociologique » de Bourdieu.

(2) Bernard Charlot. Op.cité.p.1

(3) Analyseur au sens de révélateur du fonctionnement institutionnel. Nous rappelons que ce concept appartient à l'Analyse institutionnelle pour qui le mot « institution » est synonyme de l'étude de la symbolique qui caractérise les rapports sociaux au sein des organisations.

(1) Nous nous inspirons à ce propos de la posture de Gaston Mialaret, rapportée par Béatrice Mabilon-Bonfils. Elle écrit que la position de cet auteur sur la question de la violence est de ne rejeter aucune des démarches possibles : « Fidèle à sa réflexion à la fois pragmatique et prospective, le spécialiste des sciences de l'éducation conçue comme discipline ouverte et composite, croise analyse étiologique de la violence scolaire et mise en cause des évidences ».

(1) Les PV dépouillés sont rédigés en arabe. Nous avons traduit par nous même le contenu.

(1) Les journaux rapportent les seuls cas d'agression physique graves pour rester dans une logique de sensation qui contribue malheureusement à aggraver les représentations sociales à l'égard de l'école.

(2) Il s'agit des informations obtenues dans notre enquête en cours de traitement.

(3) E. DEBARBIEUX, A. DUPUCH et Y. MONTOYA. Pour en finir avec le « Handicap socio-violent » : une approche comparative de la violence en milieu scolaire. In Bernard Charlot. La violence scolaire : un état des savoirs. Armand Colin/Masson. Paris 1997. p. 17

(1) Il s'agit de l'arrêté ministériel du 02 Mars 1991.